

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 15 AVRIL 2024

Rapport de Madame Véronique MARCOT, Vice-Présidente

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET GENERAL

Le budget de la Communauté d'Agglomération d'Épinal est réparti entre un budget général et huit budgets annexes hors TVA, représentant en cumulé 206 millions d'euros.

Pour le budget général, le budget primitif 2024 s'équilibre à hauteur de 96 234 913 € pour la section de fonctionnement, soit une augmentation de +1,11 % par rapport au BP 2023, et 34 460 206 € en investissement.

La construction du budget primitif a été réalisée dans un contexte encore contraint malgré le tassement de l'inflation. Les dernières annonces du gouvernement et les recherches d'économie n'augurent pas de bonnes nouvelles notamment pour les collectivités territoriales avec de nouvelles baisses des dotations et de produits de fiscalité à attendre.

Malgré cela, la construction rigoureuse du projet de budget 2024 a permis notamment :

- Un virement à la section d'investissement de 5 500 000 € (contre 4 995 000 € en 2023) ;
- Ainsi que la constitution d'une réserve de fonctionnement de 500 000 € pour les dépenses générales et de 50 000 € pour les Ressources Humaines.

Nous poursuivons ainsi une politique d'investissement volontariste qui participe à l'attractivité et au développement de notre territoire.

Afin de poursuivre nos investissements, le projet de budget qui vous est présenté intègre l'augmentation du taux de CFE (cotisation foncière des entreprises) qui vous sera proposé. Le taux de CFE passerait ainsi de 24,22 % à 25,65 %, soit une augmentation de 1,43 points (+5,90 %).

Cette augmentation permettrait de générer 644 K€ de recettes fiscales supplémentaires.

Cela nous permettrait de poursuivre notre politique d'investissement notamment au titre de notre compétence « développement économique » (versements d'aides directes aux entreprises, développement des mobilités, développement des zones d'activité, développement des services aux entreprises, couveuses et pépinière d'entreprises, pôle bois), et plus globalement d'attractivité et de qualité de vie du territoire.

Cette augmentation s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la suppression progressive de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) qui s'élevaient en 2023 à 7 M€, ainsi que les différentes exonérations successives : exonération de CFE pour les micro-entreprises réalisant moins de 5 000 € de chiffres d'affaires (-160 K€) et baisse des impôts de production pour les établissements industriels (-3,4 M€).

En outre, la CFE, qui pourrait à terme être supprimée et compensée par l'Etat, ne nous laisserait que peu de marge de manœuvre.

\* \* \* \* \*

Le budget primitif 2024, présente ainsi, en section de fonctionnement, nos recettes qui s'établissent à 96 234 913 € avec la reprise du résultat, et se décomposent comme suit :

Recettes de fonctionnement	BP 2024
Produit des contributions directes	17 661 687 €
Fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation	21 299 349 €
Fraction de TVA en compensation de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	7 352 028 €
Fiscalité indirecte, dotations de compensations et d'exonérations (TASCOM, IFER, FNGIR, DCRTP, FDPTP...)	11 779 004 €
Taxe GEMAPI	670 000 €
Fiscalité transférée (TEOM, taxe de séjour) + redevance d'enlèvement des ordures ménagères + AC négatives	11 997 715 €
Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)	9 951 430 €
Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC)	1 100 000 €
DGD	450 000 €
Recettes des services (redevance des équipements sportifs, culturels, social et de loisirs)	2 632 450 €
Subventions reçues	4 745 166 €
Autres recettes	1 510 728 €
Atténuation de charges (chap 013) ( <i>Remboursement RH</i> )	185 451 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté 2023	3 104 905 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>94 439 913 €</b>
Amortissements et opérations d'ordre	1 795 000 €
<b>TOTAL BP 2024</b>	<b>96 234 913 €</b>

(1) :

- TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales
- IFER : Imposition sur les entreprises de réseaux
- FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources (instaurée en 2010 en remplacement de la taxe professionnelle)
- DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (instaurée en 2010 en remplacement de la taxe professionnelle)
- FDPTP : Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (instaurée en 2010 en remplacement de la taxe professionnelle)

**Concernant les recettes de fiscalité et les dotations :**

Les produits de fiscalité et des dotations évolueraient de la façon suivante :

	CA 2023	BP 2024	Evolution €	Evolution %
Fiscalité directe (THRS, TF, CFE)	16 619 483 €	17 661 687 €	1 042 204 €	+6,27%
<i>dont Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)</i>	10 510 629 €	11 560 925 €	1 050 296 €	+9,99%
Fraction TVA pour perte TH	20 201 642 €	21 299 349 €	1 097 707 €	+5,43%
Fraction de TVA pour perte CVAE	6 944 627 €	7 352 028 €	407 401 €	+5,87%
Fiscalité indirecte (TASCOM, IFER, FNGIR, DCRTP, FDPTP)	6 023 387 €	6 249 385 €	225 998 €	+3,75%
Compensations de TF	517 580 €	559 262 €	41 682 €	+8,05%
Compensations de CFE	4 372 175 €	4 534 357 €	162 182 €	+3,71%
<b>TOTAL</b>	<b>54 678 894 €</b>	<b>57 656 068 €</b>	<b>2 977 174 €</b>	<b>+5,44%</b>

THRS = Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

TF = Taxes Foncières (bâties et non bâties)

Les recettes notifiées par les services fiscaux laissent ainsi apparaître une évolution de 2,9 M€ des produits de fiscalité avec notamment :

- ✓ Une augmentation de la fiscalité directe de +1 M€ (intégrant l'augmentation du taux de CFE avec +0,6 M€ de produit supplémentaire).
- ✓ Une augmentation de +1,5 M€ pour la fraction de TVA en remplacement de la TH et CVAE.
- ✓ Une notification de la TASCOM de 2,1 contre 2,3 M€ perçue en 2023. Comme tous les ans, la notification est inférieure au réel, nous avons inscrit 2,3 M€ en recettes.
- ✓ L'inscription de + 200 000 € de recettes d' IFER, sachant que nous avons formulé une demande de « corrections » à la DDFIP pour un total de 1 M€ (effet rétroactif sur 3 ans).
- ✓ Par ailleurs, l'évolution de la CFE (qui reprend uniquement l'évolution nominal de +3,9 % décidée par le parlement ainsi que l'augmentation du taux) ne prend pas en compte les nouvelles implantations et l'évolution naturelle des bases.

Nous avons donc inscrit 200 000 € en recette de rôles supplémentaires.

\* \* \* \* \*

A noter qu'en 2017, nos produits de fiscalité directe (4 taxes) représentaient 46,12 % de nos recettes réelles de fonctionnement, contre 18,63 % en 2024.

Durant cette même période, en consolidé, ces produits ont progressé de +29,93 % (+3,7 % en moyenne annuelle).

Cela reflète pleinement la perte d'autonomie financière et fiscale des collectivités comme les nôtres.

	2017	2024
Produit des 4 taxes	33 401 133 €	17 019 687 €
Fraction de TVA comp. TH	0 €	21 299 349 €
Compensation par l'Etat de TF	11 026 €	559 262 €
Compensation par l'Etat de CFE	0 €	4 534 357 €
<b>TOTAL :</b>	<b>33 414 176 €</b>	<b>43 414 679 €</b>
	<i>Evolution 2017-2024 :</i>	<b>+29,93%</b>
	<i>Evolution moyenne annuelle :</i>	<b>+3,7%</b>
Recettes Réelles de Fonct.	72 415 505 €	91 335 009 €
Part des RRF	46,12%	18,63%

\* \* \* \* \*

La Dotation Globale de Fonctionnement se décompose entre la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

Pour la CAE, elle s'élèvera en 2024 à 10 051 512 € avec une baisse de 100 K€ entre 2023 et 2024 :

	CA 2023	BP 2024	Evolution(€)	Evolution (%)
Dotation d'intercommunalité	3 835 512 €	3 837 733 €	+2 221 €	+0,06%
Dotation de compensation	6 216 000 €	6 113 697 €	-102 303 €	-1,65%
<b>TOTAL</b>	<b>10 051 512 €</b>	<b>10 051 512 €</b>	<b>-100 082 €</b>	<b>-1,00%</b>

\* \* \* \* \*

La baisse apparente des subventions reçues (5,1 M€ en 2023 contre 4,7 M€ en 2024) s'explique par la modification du mode de gestion des crèches associatives de Dinozé, Pouxoux et Charmes. Ces crèches percevront directement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la PSU (Prestation de Service Unique) de la CAF ainsi que les recettes des familles.

\* \* \* \* \*

Les dépenses de fonctionnement s'établissent quant à elles à 96 234 913 € :

	BP 2024
<b>Atténuation de produits</b>	<b>38 290 929 €</b>
Dont :	
Versement des attributions de compensations	26 392 000 €
Reversement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11 045 115 €
Reversement de la Taxe de séjour	413 600 €
Dotation de Solidarité Communautaire	201 000 €
<b>Charges à caractère générale</b>	<b>10 248 705 €</b>
Dont :	
Energie-Electricité	1 071 030 €
Chauffage urbain	601 200 €
Réserve de fonctionnement	500 000 €
<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>22 856 223 €</b>
Dont :	
Charge de personnel	21 067 933 €
Mutualisation de services avec les Communes membres	1 788 290 €
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>14 898 210 €</b>
Dont :	
Versement de la contribution au SDIS	3 876 470 €
Reversement de la Redevance d'enlèvement des OM au SICOTRAL	448 000 €
Subventions versées aux associations	3 162 720 €
Déficit des budgets annexes	1 301 000 €
<b>Charges financières (intérêts d'emprunts, frais bancaires...)</b>	<b>1 030 978 €</b>
<b>Charges exceptionnelles (titres annulés sur ex. antérieurs...)</b>	<b>26 250 €</b>
<b>Amortissement et opérations d'ordre</b>	<b>3 383 618 €</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>5 500 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>96 234 913 €</b>

La structure de nos dépenses réelles de fonctionnement est marquée par les reversements de fiscalité (taxe sur les ordures ménagères et redevance des ordures ménagères, taxe de séjour et attributions de compensation), qui constituent les principaux postes de dépenses pour un total de 38 290 929 €, soit près de 40 % de nos dépenses de fonctionnement (montant qui ne fait donc que "transiter" par la CAE).

Les attributions de compensation seules s'élèvent à 26 392 000 €, soit 28 % des dépenses de fonctionnement (soit 232 € par habitant contre 147 € par habitant en moyenne nationale).

Les charges à caractère générale (chapitre 011) s'établissent à 10 248 705 € (contre 11 123 073 € réalisés en 2023).

Cette baisse est principalement due à la baisse des coûts de l'énergie et la négociation dès fin 2023 d'un nouveau marché d'électricité :

	CA 2023	BP 2024	Evolution €	Evolution %
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	2 005 717 €	1 071 030 €	-934 687 €	-46,60%
60613 CHAUFFAGE URBAIN	636 290 €	601 200 €	-35 090 €	-5,51%
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 642 007 €</b>	<b>1 672 230 €</b>	<b>-969 777 €</b>	<b>-36,70%</b>

\* \* \* \* \*

Des études subventionnées sont également prévues à hauteur de 376 540 € avec notamment :

Intitulé	Dépense (€)
Schéma directeur immobilier et énergétique des bâtiments intercommunaux	119 000 €
Etude LEEA sur 12 bâtiments communaux	36 000 €
Etude des rejets pluviaux obligatoires	58 000 €
Etude Santé	42 000 €
Etude sur les zones humides	40 000 €
Etude de vulnérabilité dans le cadre du Plan Climat	30 000 €
Etude sur la biodiversité avec le CEREMA	10 000 €

\* \* \* \* \*

Les dépenses des Ressources Humaines, de 22 229 181 €, est en hausse de 7,40 % vis-à-vis du réalisé 2023 (20 698 240 €).

Des recrutements pour renforcer nos services et développer de nouvelles actions sont envisagés, avec de nombreux postes financés et des recettes totales prévues à hauteur de 1 507 741 €.

Les dépenses RH intègrent notamment :

- l'évolution du SMIC de +1,7% au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- l'évolution du point d'indice en année pleine (6 mois de juillet à décembre en 2023) ;
- la bonification de 5 points d'indice pour tous les agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En coût net, l'évolution est de 6,50 % :

	Coût RH	Recettes RH	Coût net	Evolution
<b>CA 2023</b>	20 698 210 €	1 159 682 €	19 538 528 €	
<b>BP 2024</b>	22 229 981 €	1 427 140 €	20 802 041 €	+6,46 %

Concernant ce coût net, on notera essentiellement :

- le GVT (glissement vieillesse technicité) de l'ordre de +3 %,
- l'effet point d'indice / SMIC de +2 %,
- l'augmentation des chèques déjeuners (+0,6%)
- et des effectifs (+0,9%)

A titre indicatif, le tableau ci-dessous recense les principaux équipements et services communautaires :

DIRECTION / SERVICE	DEPENSES	RECETTES	Coût (hors masse salariale)	MASSE SALARIALE 2024	Coût (y compris masse salariale)
<b>CULTURE ET ANIMATION</b>					
ORCHESTRE PROFESSIONNEL	86 800,00 €	17 950,00 €	68 850,00 €	92 000,00 €	160 850,00 €
CONSERVATOIRE GAUTIER-D'EPINAL	92 110,00 €	201 900,00 €	-109 790,00 €	2 718 738,18 €	2 608 948,18 €
ECOLE DE MUSIQUE THAON-LES-VOSGES	11 305,00 €	23 500,00 €	-12 195,00 €	324 237,04 €	312 042,04 €
RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE	498 922,00 €	460 750,00 €	38 172,00 €	2 186 693,95 €	2 224 865,95 €
BIBLIOTHEQUE THAON-LES-VOSGES	16 220,00 €	0,00 €	16 220,00 €	187 294,07 €	203 514,07 €
BIBLIOTHEQUE DEYVILLERS	1 230,00 €	0,00 €	1 230,00 €	47 223,51 €	48 453,51 €
MEDIATHEQUE DE XERTIGNY	6 800,00 €	0,00 €	6 800,00 €	76 125,14 €	82 925,14 €
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>					
FABRIQUE ENTREPRENDRE	101 400,00 €	81 382,00 €	20 018,00 €	94 791,96 €	114 809,96 €
SERVICE ACTION VERS L'EMPLOI	2 360,00 €	185 000,00 €	-182 640,00 €	154 973,27 €	-27 666,73 €
<b>PETITE ENFANCE</b>					
CRECHE PREMIERS PAS GOLBEY	80 410,00 €	595 000,00 €	-514 590,00 €	648 467,43 €	133 877,43 €
CRECHE PETITS CROCO XERTIGNY	44 540,00 €	314 000,00 €	-269 460,00 €	310 797,43 €	41 337,43 €
CRECHE LES DOUDOUS THAON-LES-VOSGES	71 220,00 €	570 000,00 €	-498 780,00 €	770 923,76 €	272 143,76 €
PPE CRECHE EPINAL	145 700,00 €	1 083 000,00 €	-937 300,00 €	1 480 034,76 €	542 734,76 €
CRECHE FAMILIALE EPINAL	9 450,00 €	503 000,00 €	-493 550,00 €	681 561,90 €	188 011,90 €
RPE (anciennement RAM)	32 622,00 €	275 845,00 €	-243 223,00 €	289 987,13 €	46 764,13 €
CRECHE LOUPIOTS DINOZE	106 734,00 €	15 000,00 €	91 734,00 €	0,00 €	91 734,00 €
CRECHE SUCRE ORGE POUXEUX	132 524,00 €	13 000,00 €	119 524,00 €	0,00 €	119 524,00 €
CRECHE COCCINELLE CHARMES	176 451,00 €	9 000,00 €	167 451,00 €	0,00 €	167 451,00 €
CRECHE PAIN D EPICES DEYVILLERS	361 500,00 €	279 000,00 €	82 500,00 €	0,00 €	82 500,00 €
CRECHE POUSS POUSETTE EPINAL	87 000,00 €	0,00 €	87 000,00 €	0,00 €	87 000,00 €
CRECHE BOUT CHOU EPINAL	87 000,00 €	0,00 €	87 000,00 €	0,00 €	87 000,00 €
<b>SOCIAL</b>					
CENTRE HERBERGEMENT URGENCE EPINAL	3 260,00 €	0,00 €	3 260,00 €	0,00 €	3 260,00 €
PORTAGE DE REPAS	48 800,00 €	46 000,00 €	2 800,00 €	2 200,00 €	5 000,00 €
SUIVI RSA	2 410,00 €	0,00 €	2 410,00 €	204 376,61 €	206 786,61 €
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>					
CENTRE D'ETUDES JURIDIQUES	61 451,00 €	20 000,00 €	41 451,00 €	26 647,83 €	68 098,83 €
ESAL	990 490,00 €		990 490,00 €	0,00 €	990 490,00 €
CROUS	135 630,00 €	55 000,00 €	80 630,00 €	75 000,00 €	155 630,00 €
AGSU	218 850,00 €	25 000,00 €	193 850,00 €	0,00 €	193 850,00 €
ENSTIB	165 000,00 €	0,00 €	165 000,00 €	86 586,58 €	251 586,58 €
FACULTE DES SCIENCES	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
<b>TECHNIQUE</b>					



ATELIER OLIMA CENTRE TECHNIQUE DES FORGES	80 980,00 €	308 000,00 €	-227 020,00 €	404 561,68 €	177 541,68 €
<b>TOURISME / ESPACES NATURELS</b>					
TOURISME / ESPACES NATURELS	1 682 100,00 €	437 600,00 €	1 244 500,00 €	250 669,88 €	1 495 169,88 €
<b>HABITAT ET AMENAGEMENT DURABLE</b>					
GENS DU VOYAGE	21 000,00 €	8 000,00 €	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EPINAL	133 200,00 €	75 000,00 €	58 200,00 €	5 992,96 €	64 192,96 €
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE GOLBEY	62 270,00 €	0,00 €	62 270,00 €	5 992,96 €	68 262,96 €
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE THAON	156 125,00 €	0,00 €	156 125,00 €	5 992,96 €	162 117,96 €
<b>SPORT</b>					
BASE ROLAND NAUDIN	95 665,00 €	40 000,00 €	55 665,00 €	194 130,03 €	249 795,03 €
PISCINE CHAPELLE AUX BOIS	23 220,00 €	6 200,00 €	17 020,00 €	15 000,00 €	32 020,00 €
PISCINE CHARMES	18 597,00 €	7 400,00 €	11 197,00 €	15 600,00 €	26 797,00 €
PISCINE OLYMPIQUE EPINAL	729 602,00 €	563 000,00 €	166 602,00 €	981 939,12 €	1 148 541,12 €
PISCINE IRIS EPINAL	172 492,00 €	50 000,00 €	122 492,00 €	289 757,04 €	412 249,04 €
PISCINE GERMAIN CREUSE	147 361,00 €	95 500,00 €	51 861,00 €	322 364,66 €	374 225,66 €
PISCINE LEDERLIN THAON-LES-VOSGES	137 467,00 €	46 400,00 €	91 067,00 €	306 267,04 €	397 334,04 €
PATINOIRE EPINAL	343 351,00 €	460 500,00 €	-117 149,00 €	544 295,56 €	427 146,56 €
BASE NATURO	327 500,00 €	256 200,00 €	71 300,00 €	0,00 €	71 300,00 €
SALLE FERNAND DAVID GOLBEY	20 100,00 €	0,00 €	20 100,00 €	21 823,57 €	41 923,57 €
SALLE DES SPORTS CHAVELOT	27 790,00 €	0,00 €	27 790,00 €	32 230,30 €	60 020,30 €
GYMNASE DE LA POSTE THAON-LES-VOSGES	33 975,00 €	0,00 €	33 975,00 €	38 637,93 €	72 612,93 €
GYMNASE LAPICQUE EPINAL	44 520,00 €	1 500,00 €	43 020,00 €	47 886,29 €	90 906,29 €
GYMNASE LA VOGUE LES BAINS	17 260,00 €	4 000,00 €	13 260,00 €	12 382,36 €	25 642,36 €
PALAIS DES SPORTS EPINAL	78 050,00 €	0,00 €	78 050,00 €	90 556,32 €	168 606,32 €
CENTRE EQUESTRE OLIMA	34 630,00 €	18 000,00 €	16 630,00 €	0,00 €	16 630,00 €
STADE DE LA COLOMBIERE EPINAL	80 400,00 €	2 000,00 €	78 400,00 €	135 957,94 €	214 357,94 €
EQUIP SPORTIF OLIMA (STADES CHAUMOUSEY ET UXEGNEY)	24 160,00 €	0,00 €	24 160,00 €	113 887,46 €	138 047,46 €
STADE ARCHETTES	3 430,00 €	0,00 €	3 430,00 €	4 883,95 €	8 313,95 €
STADES THAON-LES-VOSGES	98 040,00 €	0,00 €	98 040,00 €	4 883,95 €	102 923,95 €
STADES DIDIERJEAN CHARMES	42 313,14 €	0,00 €	42 313,14 €	2 441,98 €	44 755,12 €
STADE LES CHARMOTTES CHARMES	20 200,00 €	0,00 €	20 200,00 €	2 441,98 €	22 641,98 €
STADE CHARMOIS L'ORGUEILLEUX	5 030,00 €	0,00 €	5 030,00 €	4 883,95 €	9 913,95 €
STADES CHAVELOT	5 850,00 €	0,00 €	5 850,00 €	4 883,95 €	10 733,95 €
STADES SOBA EPINAL	31 520,00 €	0,00 €	31 520,00 €	140 841,89 €	172 361,89 €
STADE NOMEXY	12 370,00 €	0,00 €	12 370,00 €	4 883,95 €	17 253,95 €
STADE MORVILLE	4 560,00 €	0,00 €	4 560,00 €	4 883,95 €	9 443,95 €
STADE PADOUX	11 280,00 €	0,00 €	11 280,00 €	4 883,95 €	16 163,95 €
STADE PORTIEUX	3 100,00 €	0,00 €	3 100,00 €	4 883,95 €	7 983,95 €
STADE URIMENIL	16 950,00 €	0,00 €	16 950,00 €	4 883,95 €	21 833,95 €
STADE UZEMAIN	8 610,00 €	0,00 €	8 610,00 €	4 883,95 €	13 493,95 €

STADE VINCEY	22 230,00 €	0,00 €	22 230,00 €	4 883,95 €	27 113,95 €
STADES XERTIGNY	32 710,00 €	0,00 €	32 710,00 €	4 883,95 €	37 593,95 €
<b>ESPRIT LIBRE LA VOGUE LES BAINS</b>					
ESPRIT LIBRE VOGUE LES BAINS	30 315,00 €	720,00 €	29 595,00 €	66 748,51 €	96 343,51 €
CINEVOGE	21 560,00 €	18 500,00 €	3 060,00 €	13 843,85 €	16 903,85 €
RESEAU ECOLES	13 150,00 €	3 000,00 €	10 150,00 €	15 213,12 €	25 363,12 €
POLITIQUE JEUNESSE	52 000,00 €	1 000,00 €	51 000,00 €	0,00 €	51 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 750 222,14 €</b>	<b>7 175 847,00 €</b>	<b>1 574 375,14 €</b>	<b>14 594 725,35 €</b>	<b>16 169 100,49 €</b>

\* \* \* \* \*

En second lieu, nous noterons les dépenses liées à nos contributions à des établissements publics pour un montant de 9 M€ :

<b>Contributions aux établissements publics</b>	<b>BP 2024</b>
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	3 876 469 €
Syndicat mixte du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	840 825 €
Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales	461 317,50 €
La Souris Verte EPA	990 000 €
Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL)	950 000 €
Office de Tourisme	355 139 €
Office de Tourisme - Mission SEV Port d'Epinal	64 100 €
Office de Tourisme promotion du Centre des Congrès	80 000 €
VNF Frais de fonctionnement volet infrastructure Contrat Canal	121 428 €
Comité d'itinéraire véloroute V50	5 000 €
SICOTRAL (reom)	448 000 €
Syndicat mixte pour l'informatisation communale (SMIC)	4 455 €
ENSTIB (enseignement supérieur) (e campus bois)	40 000 €
ENSTIB (Remboursement de personnel)	85 000 €
ENSTIB (défis du bois)	35 000 €
Syndicat mixte du Sillon Lorrain	90 900 €
GIP Sillon Lorrain (BMI)	34 300 €
CROUS	115 000 €
CESS (enseignement supérieur)	45 000 €
CEJE (Centre d'Etudes Juridiques d'Epinal)	28 000 €
Syndicat départemental d'assainissement non collectif des Vosges (SDANC)	10 000 €
EPTB secteur Meurthe Madon	6 000 €
Syndicat mixte Moselle Amont	380 000 €
Syndicat de La Lanterne	15 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 081 634 €</b>

Concernant le SDIS, l'augmentation 2023-2024 s'élève à +176 121 €.

Depuis 2019, l'augmentation cumulée de la contribution au SDIS s'élève à 1 203 777 € pris en charge par la CAE en lieu et place des Communes. La contribution supplémentaire à la charge de la CAE pour la seule année 2024 s'élève à 550 395 €.

Année	Montant retenu sur les AC	Contribution versée au SDIS par la CAE	Contribution supplémentaires versée par la CAE
2019	3 326 074 €	3 326 074 €	0 €
2020	3 326 074 €	3 368 857 €	42 783 €
2021	3 326 074 €	3 409 742 €	83 668 €
2022	3 326 074 €	3 478 731 €	152 657 €
2023	3 326 074 €	3 700 348 €	374 274 €
2024	3 326 074 €	3 876 469 €	550 395 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 203 777 €</b>

\* \* \* \* \*

Les subventions de fonctionnement et différentes cotisations d'adhésion aux associations et établissements publics s'élèvent quant à elles à 3,16 M€ avec principalement contre 2,5 M€ en 2023.

Cette augmentation est principalement due au versement de subventions aux crèches associatives de Dinozé, Pouxoux et Charmes pour un montant total de 398 000 € suite au changement du mode de gestion.

Direction	Subvention aux associations	BP 2024
SOCIAL	Jeunesse et Culture	358 400 €
COMMUNICATION	Chlorobike	350 000 €
CULTURE	Vosges TV SEM	300 000 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	AGSU	200 000 €
PETITE ENFANCE	Crèche Coccinelle à Charmes	165 000 €
SPORTS	GESN (club canoë kayak Golbey Epinal Saint-Nabord)	158 000 €
PETITE ENFANCE	Crèche Sucre d'Orge à Pouxoux	131 000 €
RH	Comité d'Action Sociale Epinal	121 855 €
SOCIAL	Mission Locale	112 025 €
DEVPT ECQ	Quest For Change	109 000 €
PETITE ENFANCE	Crèche Les Loupiots à Dinozé	102 000 €
TOURISME	Association du Vieux Châtel	94 000 €
PETITE ENFANCE	Crèche Pousse Poussette à Epinal	87 000 €
PETITE ENFANCE	Crèche Bout'Chou à Epinal	87 000 €
DEVPT ECQ	Vosj'Innove	60 000 €
DEVPT ECQ	Association DHDA	55 000 €
CULTURE	Compagnie Rêve Général	54 000 €
DEVPT ECQ	Agence de développement économique (CCI)	51 479 €
CULTURE	Festival Epinal fait son cinéma	40 000 €
CULTURE	Ecole musicale de Chavelot	36 000 €
CULTURE	Atelier Image Plus (soutien numérisation)	32 000 €
DEVPT ECQ	Aides à la location immobilière	30 000 €

DEVPT ECQ	TZLCD Territoire zéro chômeur de longue durée	30 000 €
CULTURE	Image Est	25 000 €
CULTURE	Vosges TV (tournage BMI)	20 000 €
CULTURE	Bicentenaire Julie Victoire Daubié	20 000 €
DEVPT ECQ	PETVA (Pôle EcoTerr Vosges Alimentation)	20 000 €
SPORTS	Compétitions Stade d'Eaux Vives (compétitions en 2024)	20 000 €
SOCIAL	Unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger (UAPED)	18 666 €
CULTURE	Harmonie La Balnéenne	17 700 €
SOCIAL	APS VOSGES Sport santé (Activité Physique Santé Vosges)	16 667 €
DEVPT ECQ	Convention PLATO Région Grand Est	15 000 €
TOURISME	Club Hôtelier d'Epinal	11 500 €
DEVPT ECQ	PEEL (CCI)	11 250 €
DEVPT ECQ	DLA (Dispositif Local d'Accompagnement à l'économie)	10 900 €
DEVPT ECQ	CINESTIC	10 000 €
DEVPT ECQ	Réseau Entreprendre fête des lauréats	10 000 €
DEVPT ECQ	OKOTE	10 000 €

\* \* \* \* \*

A cela s'ajoute la participation du budget général aux budgets annexes pour un montant total de 1 301 000 €, contre 1 590 000 € en 2023 :

Budget Annexe	CA 2023	BP 2024
Scènes-Vosges	970 000 €	1 170 000 €
Zones Economiques	350 000 €	0 €
Locations Commerciales	270 000 €	80 000 €
Haut Débit	0 €	51 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 590 000 €</b>	<b>1 301 000 €</b>

Nous pouvons noter :

↳ + 200 000 € pour Scènes Vosges, liés au nouveau mode de gestion des salles et à la reprise de l'intégralité de la Rotonde (pour mémoire, - 130 k€ d'Attribution de Compensation pour Thaon-les-Vosges).

↳ Aucune contribution au BP Zones Eco (contre 150 000 € prévus au DOB), liée aux cessions prévues en 2024 (près de 2 M€ doivent être encaissés).

↳ Diminution pour le budget Locations Commerciales liée aux revenus des immeubles (mais nécessité de maintenir 80 000 € contre 0 € évoqué lors du D.O.B.)

\* \* \* \* \*

Enfin, les frais financiers relatifs à la dette et aux lignes de trésorerie représentent 1 030 978 €. Ils ont été inscrits à la même hauteur que le réalisé 2023, par prudence, malgré les prévisions à la baisse des taux d'intérêt pour laquelle il faudra attendre en juin les annonces de la Banque Centrale Européenne.

Par ailleurs, la structure de notre dette - constituée par 46 % de prêts à taux fixes et 54 % de prêts à taux variables - est équilibrée, ce qui limite l'effet taux.

\* \* \* \* \*

Comme déjà évoqué, une réserve de fonctionnement a été constituée à hauteur de 500 000 €.

Et l'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager un virement à la section d'investissement de 5 500 000 €.

\* \* \* \* \*

**En matière d'investissement**, il est proposé la poursuite de nos actions en matière d'aide à l'habitat et aux travaux de rénovation énergétiques, au développement des énergies renouvelables, mais également en matière de développement économique par les aides aux entreprises, le sport, la culture, la petite enfance ou encore le tourisme pour améliorer notre attractivité et notre dynamisme, et répondre à la qualité de vie de nos administrés.

Afin de réaliser nos ambitions, nous pouvons compter sur les recettes suivantes en intégrant les restes à réaliser 2023 :

	BP 2024 (€)	%
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 316 698 €	3,82%
Virement de la section de Fonctionnement	5 500 000 €	15,96%
Subventions	12 020 410 €	34,88%
Emprunt nouveau	6 933 468 €	20,12%
Fonds de compensation de la TVA	4 373 512 €	12,69%
Opérations pour compte de tiers	582 500 €	1,69%
Cession	350 000 €	1,02%
Amortissements et opérations d'ordre	3 383 618 €	9,82%
<b>TOTAL</b>	<b>34 460 206 €</b>	<b>100,00%</b>

\* \* \* \* \*

### Concernant les emprunts :

En 2024, nous nous désendetterons de 5 213 232 € par le remboursement du capital des emprunts du budget général et annexes :

<b>Remboursement 2024 du capital des emprunts :</b>	<b>5 213 232 €</b>
dont :	
Budget général	4 012 347 €
Scènes Vosges	255 620 €
Souris Verte	367 249 €
Locations commerciales	408 289 €
Zones Economiques	109 917 €
Zone Hermitage	59 810 €

Comme nous nous étions engagés, il convient de déduire les annuités d'emprunt des prêts suivants :

Déduction emprunt SEM TERR'ENR (2,4 M€)	-120 000 €
Déduction emprunt spécifique Maison de l'Habitat (3,2 M€)	-160 000 €
Déduction emprunt LEEA (1.040.400 €)	-75 764 €

La nouvelle capacité d'emprunt en 2024 s'élèverait alors à **4 857 468 €**.

Il est par ailleurs proposé de contracter des emprunts supplémentaires pour les opérations de rénovation énergétique de nos bâtiments ou de développements des énergies renouvelables (ENR) (Emprunts LEEA L'efficacité énergétique auto-financée ou Intracting).

Ces emprunts seraient contractés avec la Banque des Territoires avec un taux fixe inférieur à 2 % sur 12 ans.

Nouvel emprunt LEEA intracting sur le Budget Général	2 476 000 €
Nouvel emprunt LEEA intracting sur le BA Scènes Vosges	150 000 €
Nouvel emprunt LEEA sur le BA Locations Commerciales	50 000 €

Enfin, il est également proposé la contractualisation d'un emprunt pour l'opération spécifique « ENTOINNOV » sur le budget annexe Locations Commerciales pour un montant de 770 000 € :

Nouvel emprunt BA Locations Commerciales ENTOINNOV	770 000 €
--	-----------

Par conséquent, nous vous proposons pour 2024, un emprunt total de **8 303 468 €** avec la répartition suivante :

<b>Nouvel emprunt sur le budget général :</b>		
	Opérations d'investissement	4 457 468 €
	Emprunt LEEA :	2 476 000 €
	<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>6 933 468 €</b>
<b>Nouvel emprunt sur le BA Scènes-Vosges :</b>		
	Emprunt LEEA :	150 000 €
	Opérations d'investissement auditorium :	400 000 €
	<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>550 000 €</b>
<b>Nouvel emprunt sur le BA Locations Commerciales :</b>		
	Emprunt LEEA :	50 000 €
	Opération ANTOINNOV :	770 000 €
	<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>820 000 €</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>8 303 468 €</b>

Avec l'intégration de ces nouveaux emprunts, la CAF brute s'élèvera en budgets consolidés à 8,1 M€ et le nombre d'années de CAF pour rembourser les emprunts s'élèvera à 7,13 ans.

\* \* \* \* \*

Les dépenses d'investissement s'établissent à hauteur de 34 460 206 € avec les restes à réaliser :

	<b>BP 2024</b>
Résultat d'investissement reporté	7 286 171 €
Amortissements et opérations d'ordre	1 795 000 €
Emprunts	4 012 348 €
Opérations d'investissement	19 971 519 €
Opérations pour compte de tiers (PIG Habitat, OPAH CDV)	102 000 €
Subventions d'équipements versées (fonds de concours...)	1 214 418 €
Participation au capital de la SEBL	78 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 460 206 €</b>

Les opérations réelles, que Monsieur le Président a pu lister, représentent 25,4 M€.

\* \* \* \* \*

Enfin, vous trouverez le calcul des ratios pour le BP 2024 :

	CAE	Communautés d'Agglomération France entière	EPCI à fiscalité propre 100.000 hab. à 300.000 hab.
RATIO 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / population (€/hab.)	769	423	454
RATIO 2 : Produit des impositions directes / population (€/hab.)	297	227	232
RATIO 3 : Recettes réelles de fonctionnement / population (€/hab.)	804	517	561
RATIO 4 : Dépenses d'équipement brut / population (€/hab.)	174	101	126
RATIO 5 : Encours de la dette / population (€/hab.)	432	379	478
RATIO 6 : DGF / population (€/hab.)	88	86	92
RATIO 7 : Dépenses de personnel / DRF	26,17%	39,30%	39,60%
RATIO 9 : DRF + remboursement annuel de la dette en capital / RRF	99,76%	88,80%	89,10%
RATIO 10 : Dépenses d'équipement brut / RRF	21,59%	19,50%	22,40%
RATIO 11 : Encours de la dette / RRF	53,69%	73,20%	85,10%

Ces ratios sont comparés avec les derniers ratios disponibles publiés par la DGFIP en 2023 pour l'ensemble des communautés d'agglomération (France entière) et la même strate de population que la nôtre : seuil de 100.000 à 300.000 habitants.

Les principales remarques que nous pouvons faire :

Les ratios n° 1 (DRF / population) et n° 4 (Dépenses d'équipement / population) sont supérieurs aux communautés d'agglomération et EPCI de même strate. Cela s'explique par nos compétences exercées qui concernent de nombreux équipements culturels, sportifs et sociaux. Equipements qui génèrent beaucoup de charges à caractère général et de charges de personnel en fonctionnement, et de dépenses nécessaires à l'entretien de notre patrimoine immobilier ou de création de nouveaux équipements en investissement.

Le ratio n° 2 (Produit des impositions directes / population) supérieur également, peut s'expliquer par la nature de nos taux concernant les 3 taxes ménages avec un fort taux de TH suite au débasage du taux de TH du département et intégration de ce taux à la CAE dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle en 2010.

Le ratio n° 3 (RRF / population) est également supérieur : cela montre nos efforts en matière de recherche de subventions notamment. Par ailleurs, cela est sans doute également lié à la compétence Petite Enfance qui génère de fortes recettes PSU de la CAF.

Le ratio n° 5 (encours de la dette / population) se situe dans la moyenne (inférieur même aux EPCI de même strate).

Le ratio n° 7 (dépenses de personnel / DRF) est inférieur aux C.A. ou EPCI de même strate.

Le ratio n° 10 (dépenses d'équipements brutes / RRF) est légèrement inférieur à la moyenne nationale démontrant que notre niveau d'investissement est tout à fait proportionné vis-à-vis de nos recettes de fonctionnement.

\* \* \* \* \*



Il vous est ainsi proposé :

D'ADOPTER le budget primitif 2024 du Budget Principal selon les équilibres budgétaires suivants :

- Voté par chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres opérations d'équipement,
- Voté par chapitres pour la section de fonctionnement,
- Avec reprise des résultats et des restes à réaliser, après le vote du CA de 2023 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	34 460 206,80 €	96 234 913 €
Recettes	34 460 206,80 €	96 234 913 €

DE PRECISER que les dépenses relatives au compte « 6232 » sont toutes des dépenses liées à l'organisation de manifestations à caractère artistique, culturel, sportif, touristique (feux d'artifices, spectacles...) et relatives à la petite enfance (goûters, évènements avec les familles, spectacles...).

D'APPROUVER l'ajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) comme suit :

Opération AP/CP 5001 : Programme d'intérêt général de l'habitat 2018/2020 :

AP PIG 2018-2020 (€ TTC)		Réalisé antérieur 2018-2023	CP 2024
<i>Aides directes CAE 20422</i>	620 483,61 €	585 483,61 €	35 000 €

DE PRECISER que les crédits seront inscrits au BP 2024 du budget général.